

Guide de transfert de crédits

2025 à 2026

Table des matières

1.	Guide de transfert des crédits de la Saskatchewan	3
1.1.	Introduction	3
1.1.1.	Définitions	4
1.2.	Politique.....	4
1.3.	Procédures d'évaluation	5
1.3.1.	Évaluations internationales	5
1.3.2.	Évaluations canadiennes (d'autres provinces et territoires).....	7
1.4.	Autres provinces	8
1.4.1.	Colombie-Britannique.....	8
1.4.2.	Territoire du Yukon	10
1.4.3.	Alberta	12
1.4.4.	Territoires du Nord-Ouest	13
1.4.5.	Nunavut.....	15
1.4.6.	Manitoba	17
1.4.7.	Ontario.....	19
1.4.8.	Québec	21
1.4.9.	Nouveau-Brunswick	23
1.4.10.	Nouvelle-Écosse	25
1.4.11.	Île-du-Prince-Édouard	26
1.4.12.	Terre-Neuve-et-Labrador.....	27
1.5.	Module SDS de transfert des crédits.....	29
1.5.1.	Transfert des crédits	29
1.5.2.	Rapport de transfert de crédits	32
1.5.3.	Application Web pour la recherche d'équivalence de cours.....	33
1.6.	Formats des codes de cours provinciaux/territoriaux pour la recherche d'équivalences de cours.....	35
1.7.	Questions et réponses portant sur des matières données.....	36

Le présent document a été créé par le ministère de l'Éducation.

Direction du soutien et de la gestion de l'information

Services aux élèves et aux éducateurs

credit.transfer@gov.sk.ca

Mis à jour le 1^{er} août 2025

Site Web : www.saskatchewan.ca

1. Guide de transfert des crédits de la Saskatchewan

1.1. Introduction

Le *Guide de transfert des crédits* a été élaboré en vue de fournir orientation et assistance aux conseillers et directeurs d'école dans le classement d'élèves transférant d'une autre compétence provinciale ou internationale vers une école en Saskatchewan.

Élémentaire et intermédiaire

En ce qui concerne les niveaux élémentaire et intermédiaire (de la maternelle à la 9^e année), c'est à la direction de chaque école de prendre des décisions concernant le transfert des crédits des élèves en fonction de l'âge de l'élève.

Secondaire

Au niveau secondaire (de la 10^e à la 12^e année), il est de pratique en Saskatchewan, comme dans d'autres provinces, de reconnaître les crédits sur une base cours par cours. Des crédits ne peuvent être reconnus que pour les cours auxquels une note de passage finale a été accordée.

S'il n'y a aucun cours comparable approuvé par le Ministère, un crédit pour projet spécial peut cependant être accordé.

Aucune évaluation de transfert de crédits ne sera effectuée si l'étudiant fait un transfert avec un diplôme d'études secondaires d'une autre compétence provinciale ou internationale.

Si une école secondaire ou un établissement d'enseignement de la Saskatchewan autorisé à offrir un programme de niveau secondaire procède à l'inscription d'un tel étudiant, on tiendra alors pour acquis que ce dernier souhaite améliorer ses notes ou obtenir des crédits de niveau secondaire supplémentaires, en plus de son diplôme d'études secondaires.

Les résultats à un test Stanford, Scholastic Assessment Test (SAT), ou à un test Classroom Assessment Techniques (CAT) ne sont pas acceptés par le Ministère au titre de l'évaluation des équivalences.

Adultes

Les élèves adultes souhaitant terminer leurs études secondaires doivent soumettre leur dossier scolaire de niveau secondaire pour faire l'évaluation de la reconnaissance de leurs crédits auprès de l'établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire de la Saskatchewan qu'il fréquente et qui est autorisé à offrir des programmes de niveau secondaire en Saskatchewan.

Les dossiers en lien avec la formation de base des adultes (« ABE ») et de formation générale (« GED ») ne peuvent pas être pris en considération pour des équivalences de niveau secondaire en Saskatchewan.

Postsecondaire

Les établissements d'enseignement postsecondaire sont responsables des évaluations des diplômes internationaux et canadiens pour les d'étudiants présentant une demande ou s'inscrivant à des programmes de niveau postsecondaire. Les Services aux élèves et aux éducateurs ne fournissent **aucun** appui lié aux évaluations pour les programmes postsecondaires.

Études postsecondaires

Seules des études secondaires peuvent donner lieu à la reconnaissance des crédits de cours secondaire de la Saskatchewan. Cela peut comprendre les 10^e, 11^e et 12^e années ainsi que les cours des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec, les cégeps.

Les attestations d'études postsecondaires ainsi que toute reconnaissance d'études postsecondaires doivent être transmis à l'université ou à l'établissement où l'étudiant envisage de s'inscrire.

Appel de l'évaluation

En cas de désaccord concernant une décision prise pour une évaluation, un directeur peut interjeter appel auprès du Bureau du registraire. La décision sera alors révisée en consultation avec l'école concernée. Dans le cadre de cette révision, l'école est autorisée à passer en revue les matières abordées par l'élève dans le cadre du programme d'études d'un autre territoire de compétence, et d'évaluer les connaissances et les compétences de l'élève en regard des résultats d'apprentissage du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. Cette révision de dossier peut donner lieu à l'inscription de l'élève à un cours donné de la Saskatchewan et à l'attribution d'une note (en vertu de la politique de démonstration des compétences et/ou de progression accélérée). Elle peut aussi déboucher sur une recommandation quant au niveau scolaire et au niveau de difficulté (p. ex. cours régulier ou modifié) des cours auxquels l'élève sera inscrit.

1.1.1. Définitions

- Le terme « **autorité scolaire** » comprend les conseils scolaires provinciaux, le Conseil scolaire fransaskois, la Société d'État d'apprentissage en ligne de la Saskatchewan et les entités équivalentes, y compris les conseils tribaux, qui offrent un enseignement de la maternelle à la 12^e année en Saskatchewan.
- Le terme « **organisme scolaire** » comprend les divisions scolaires provinciales, le Conseil des écoles fransaskoises, la Société d'État d'apprentissage en ligne de la Saskatchewan, les écoles indépendantes, les écoles des Premières Nations, les collèges régionaux, les écoles secondaires patrimoniales et les établissements de santé qui offrent un enseignement de la maternelle à la 12^e année en Saskatchewan.
- Le terme « **écoles** » comprend toutes les écoles de la Saskatchewan autorisées à offrir des crédits de niveau secondaire.

1.2. Politique

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, par l'entremise du Bureau du registraire, assure aux organismes scolaires des services au titre desquels des élèves en provenance de l'extérieur de la province ou du pays et souhaitant s'inscrire au secondaire (10^e à 12^e année) peuvent faire évaluer leurs acquis d'études secondaires en regard des exigences du programme provincial pour ce niveau.

1.3. Procédures d'évaluation

1.3.1. Évaluations internationales

Les Services aux élèves et aux éducateurs se chargeront de l'évaluation des diplômes d'élèves étrangers inscrits dans un programme secondaire (programme anglais régulier, 24 crédits, programme d'immersion française ou programme bilingue, etc.) et qui n'ont pas terminé leurs études secondaires dans le pays d'où ils arrivent. Dans ce cas, les Services aux élèves et aux éducateurs évalueront les dossiers officiels du secondaire qui leur parviendront par courrier ou par messenger. Les documents officiels seront retournés par poste prioritaire à l'école qui les a soumis.

- **Les documents originaux ou officiels** émis par les autorités compétentes dont relève l'établissement d'enseignement qui a attribué des crédits à l'élève doivent être soumis à une évaluation de dossier étranger. Les documents officiels doivent porter la signature originale ou le sceau original de l'école, du comité d'examen ou du ministère de l'Éducation. Si un examen externe est prescrit pour la réussite d'un niveau ou d'une année d'études donnés, les certificats originaux de ces comités d'examen doivent aussi être fournis.
- Les documents numérisés, photocopiés, télécopiés, transmis par courriel, photographiés, certifiés conformes ou authentifiés **ne** seront **pas** acceptés.
- Les documents contrefaits ou trafiqués ne seront pas retournés à l'école ni à l'élève.

Les documents officiels doivent être produits dans leur langue d'origine, accompagnés s'il y a lieu de leur traduction officielle en anglais effectuée par un membre d'une association de traducteurs et d'interprètes (p. ex. ATIS – www.atisk.ca). L'Agence de traduction de la Saskatchewan n'est pas reconnue, puisqu'elle n'a pas de certification comme membre de l'organisation CTTIC (Canadian Translators, Terminologists and Interpreters Council). Les Services aux élèves et aux éducateurs adhèrent aux principes et directives du Comité des services d'évaluation provinciaux du Canada ainsi que du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO sur les procédures et critères d'évaluation des qualifications (notamment pour ce qui concerne la traduction, les exigences en matière de documents à produire, les niveaux d'étude et la durée des programmes).

Les qualifications étrangères en matière d'enseignement secondaire sont analysées en fonction de leur contexte national et de leurs divergences ou similitudes par rapport au contexte prévalant en Saskatchewan (reconnaissance des qualifications).

Si un étudiant effectue un transfert depuis un pays où l'anglais n'est pas une langue officielle, il recevra l'équivalence du cours *English as an Additional Language* (EAL) pour les cours d'anglais suivis dans la compétence où il se trouvait précédemment. Cependant, les écoles ou les divisions scolaires de la Saskatchewan peuvent évaluer le niveau d'anglais de l'étudiant. Si les résultats du test indiquent un niveau de connaissance élevé de l'anglais, l'école peut recommander que soit accordée à l'étudiant l'équivalence du cours *English Language Arts* (au lieu du cours EAL) en envoyant un courriel à credit.transfer@gov.sk.ca.

Il y a lieu de noter que la procédure d'évaluation d'études effectuées à l'étranger repose sur un système international de reconnaissance des qualifications reconnu et largement utilisé. En Saskatchewan, l'évaluation de la formation scolaire aux fins de la reconnaissance de crédits n'a pas à voir directement avec le contenu des cours ni avec les résultats d'apprentissage visés par le programme d'études. Pour ce faire, les étudiants se voient reconnaître des crédits à valoir sur la note de passage finale de leur cours secondaire, à condition que leur école secondaire d'origine soit un établissement reconnu et autorisé. (Toutes les écoles de l'extérieur du Canada exigent la reconnaissance par leur État ou leur ministère de l'Éducation). Les résultats provisoires, partiels ou de mi-parcours (trimestre ou année) ne seront pas acceptés en vue de la reconnaissance des crédits.

Les écoles américaines ou internationales (dont les écoles chrétiennes internationales) qui suivent le programme américain doivent être membres de l'une des associations régionales d'écoles et de collèges ci-après et être pleinement accréditées par elle :

- New England Association of Schools and Colleges
- North Central Association of Colleges and Schools
- Northwest Association of Schools and Colleges
- Southern Association of Colleges and Schools
- Western Association of Schools and Colleges
- Middle States Association of Colleges and Schools

Remarque :

1. L'Association of Christian Schools International (ACSI) n'est pas une association reconnue au titre des transferts d'équivalences de la Saskatchewan.
2. Le calendrier scolaire de la plupart des écoles se trouvant hors du Canada ne suit pas un modèle « semestriel ». Les cours s'étalent souvent sur toute l'année scolaire, ce qui fait que les résultats « semestriels » fournis par des écoles des États-Unis ou d'autres pays correspondent souvent à ce qu'on appelle au Canada des résultats de « mi-session » ou résultats « intermédiaires ».
3. Il est courant pour des écoles de l'hémisphère Sud que l'année scolaire corresponde à l'année civile (début en février et fin en novembre ou en décembre), alors que les écoles de l'hémisphère Nord commencent en septembre et se terminent en mai, juin ou juillet.

Au Canada, chaque province fixe le nombre de crédits à obtenir pour l'obtention de son diplôme de fin d'études secondaires. Aussi, il est de coutume en Saskatchewan, comme dans d'autres provinces, d'accorder des équivalences note pour note en ce qui concerne les cours des niveaux élémentaire et intermédiaire, et de faire pareil, matière par matière, au niveau secondaire pour les étudiants qui effectuent un transfert en Saskatchewan à partir d'une compétence à l'extérieur de la Saskatchewan.

Des crédits ne peuvent être reconnus que pour les cours auxquels une note de passage finale a été accordée et pour lesquels le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a reconnu l'existence de cours comparables. Par exemple, un cours d'astrophysique peut donner lieu à des équivalences à l'égard d'un cours de physique, alors qu'un cours d'océanographie n'aurait pas de cours comparable en Saskatchewan. Le cas échéant, un crédit pour projet spécial peut cependant être accordé.

Les résultats à un test Stanford, Scholastic Assessment Test (SAT), ou à un test Classroom Assessment Techniques (CAT) ne sont pas acceptés par le Ministère au titre de l'évaluation des équivalences. Les documents officiels nécessaires aux évaluations internationales doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation
Direction du soutien et de la gestion de l'information
Services aux élèves et aux éducateurs
Rez-de-chaussée, 2220 avenue College
REGINA SK S4P 4V9

1.3.2. Évaluations canadiennes (d'autres provinces et territoires)

Les élèves provenant d'une autre province ou d'un autre territoire canadien et s'inscrivant à une école secondaire en Saskatchewan devraient soumettre leurs documents officiels à l'école qu'ils désirent fréquenter. (Se référer à la [section 1.4 Autres provinces](#)). Les télécopies, les photos ou les photocopies de documents d'appui **ne** peuvent servir pour l'évaluation officielle, mais elles peuvent aider à déterminer par anticipation le placement futur de l'élève.

Au moment de l'inscription à un programme d'études secondaires en Saskatchewan, le directeur ou son remplaçant désigné (p. ex. le conseiller en orientation) se servira du module SDS de transfert des crédits (**Credit Transfer**) pour saisir les équivalences entre les cours suivis par les élèves venus d'une autre province ou d'un autre territoire.

Les Services aux élèves et aux éducateurs finaliseront les évaluations des élèves provenant d'une autre province ou d'un autre territoire canadien et s'inscrivant dans un programme secondaire (programme anglais régulier, etc.).

Une évaluation ne peut être menée à terme si un élève possède un certificat de fin d'études secondaires d'une autre province ou d'un autre territoire. L'élève pourra améliorer son résultat ou obtenir des crédits du secondaire supplémentaires s'il s'inscrit à un programme secondaire.

Avant l'inscription de l'élève, la recherche d'équivalence de cours (**Course Equivalency Search**) de la SDS peut être utilisée pour déterminer les équivalences de cours pour les cours de niveau secondaire suivis dans la province d'où provient l'élève. Les directeurs d'école et les conseillers en orientation peuvent utiliser cette fonction pour le classement préliminaire du niveau d'études auquel devra s'inscrire l'élève en transfert (voir la [section 1.5.3 Recherche d'équivalence de cours](#)).

1.4. Autres provinces

1.4.1. Colombie-Britannique

Documentation/relevés de notes exigés :

- *British Columbia Transcript of Grades* (émis par le ministère de l'Éducation).
 - relevé de notes officiel attestant de la réussite aux cours de 10^e, 11^e et 12^e année;
 - indique les niveaux de réussite aux cours ainsi que le total des crédits à valoir pour l'obtention du diplôme;
 - la participation à des programmes particuliers (comme les programmes menant à une carrière, le programme d'équivalence, le programme du baccalauréat international, le programme d'immersion française ou le programme francophone), le cas échéant, est indiquée au bas du relevé de notes.
- *British Columbia Unofficial Transcript of Grades* (émis par l'école).
- Un exemplaire du *British Columbia Permanent Record Card* de l'élève (émis par l'école).
- porte le sceau de l'école et la signature du directeur. Les écoles sont les dépositaires officiels des dossiers des élèves, même si c'est le Ministère qui fournit le service de relevés de notes.

Valeur des crédits :

- Un cours de 2 crédits en Colombie-Britannique équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan, et un cours de 4 crédits en Colombie-Britannique équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- En 10^e, 11^e et 12^e année, les résultats sont indiqués soit en lettres, soit en pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours en Colombie-Britannique	Désignations des cours en Colombie-Britannique	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10, 11, 12	Cours autorisés par le Ministère (le code du cours comprend le titre du cours et le niveau scolaire).	10, 20, 30
LD et X 10, 11, 12	Les cours sont élaborés au niveau local lorsqu'ils ont LD au début du titre et X au début du code.	10L, 20L, 30L
Y 10, 11, 12	Les cours autorisés par le conseil d'administration ou l'autorité compétente affichent la lettre Y au début de leur code.	10, 20, 30
U 10, 11, 12	Les cours offerts à l'externe affichent la lettre U au début de leur code.	10, 20, 30
IDS 10, 11, 12	Les cours d'études dirigées indépendants affichent le préfixe IDS, suivi du code de cours régulier (élaboré par le Ministère ou cours autorisé par le conseil d'administration ou l'autorité compétente).	10, 20, 30
PSI 12	Cours de niveau postsecondaire (contribuant au diplôme) affichent le préfixe PSI, suivi du code. (Le nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire où le cours a été suivi apparaîtra sur le relevé de notes).	30 (DC) – double reconnaissance des crédits
IEP	Le plan d'enseignement individualisé (<i>Individual Education Plan</i>) est un plan documenté élaboré pour les étudiants ayant des besoins spéciaux. Il décrit les objectifs individuels, les mesures d'adaptation, les modifications et les services à être fournis et il comprend également les mesures pour le suivi de rendement.	18, 28, 38

Adresse : Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
Administrateur - Relevé de notes
C. P. 9886
Station Provincial Government
VICTORIA BC V8W 9T6

Téléphone : 250-387-6121

Message texte : 1-604-660-2421

Relevés de notes : www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/support/transcripts-and-certificates?keyword=transcripts

Site Web : www.bced.gov.bc.ca/

Courriel : servicebc@gov.bc.ca

1.4.2. Territoire du Yukon

Remarque : Le système éducatif du territoire du Yukon a recours aux examens provinciaux de la Colombie-Britannique.

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Yukon Transcript of Grades* (émis par le ministère de l'Éducation)
 - relevé de notes officiel attestant de la réussite aux cours de 10^e, 11^e et 12^e année;
 - indique les niveaux de réussite aux cours (à l'exception des cours en train d'être suivis, des cours incomplets, des échecs et des abandons), ainsi que le total des crédits à valoir pour l'obtention du diplôme;
 - la participation à des programmes particuliers (comme les programmes menant à une carrière, le programme d'équivalence, le programme du baccalauréat international, le programme d'immersion en français ou le programme francophone), le cas échéant, est indiquée au bas du relevé de notes.
- *Yukon Unofficial Transcript of Grades* (émis par l'école)
 - porte le sceau de l'école et la signature du directeur. Les écoles sont les dépositaires officiels des dossiers d'élèves, même si c'est le Ministère qui fournit le service de relevés de notes.

Remarque : Contacter le service *Information and Assessment* du ministère de l'Éducation du Yukon si l'élève concerné a été absent du réseau scolaire depuis plus de cinq (5) ans.

Valeur des crédits :

- Un cours de 2 crédits représente de 50 à 60 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.
- Un cours de 4 crédits représente de 100 à 120 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
-

Notes :

- Au 2^e cycle du secondaire (10^e à 12^e année), les notes sont indiquées à la fois à l'aide de lettres et de pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours au Yukon	Désignations des cours au Yukon (suivant le programme d'études de la Colombie-Britannique)	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10, 11, 12	Cours autorisés par le Ministère (le code du cours comprend le titre du cours et le niveau scolaire)	10, 20, 30
LD et X 10, 11, 12	Les cours sont élaborés au niveau local lorsqu'ils ont LD au début du titre et X au début du code.	10L, 20L, 30L
Y 10, 11, 12	Les cours autorisés par le conseil d'administration ou l'autorité compétente affichent la lettre Y au début de leur code.	10, 20, 30
U 10, 11, 12	Les cours offerts à l'externe affichent la lettre U au début de leur code.	10, 20, 30
IDS 10, 11, 12	Les cours d'études dirigées indépendantes affichent le préfixe IDS, suivi du code de cours régulier (élaborés par le Ministère ou cours autorisé par le conseil d'administration ou l'autorité compétente)	10, 20, 30
PSI 12	Cours de niveau postsecondaire (contribuant au diplôme) affichent le préfixe PSI, suivi du code (le nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire où le cours a été suivi apparaîtra sur le relevé de notes).	30 (DC) – double reconnaissance des crédits
IEP	Le plan d'enseignement individualisé (<i>Individual Education Plan</i>) est un plan documenté élaboré pour les étudiants ayant des besoins spéciaux. Il décrit les objectifs individuels, les mesures d'adaptation, les modifications et les services à être fournis et il comprend également les mesures pour le suivi de rendement.	18, 28, 38

Adresse : Yukon Department of Education
Technology and Student Information
1000 Lewes Blvd.
Box 2703
WHITEHORSE YK Y1A 2C6

Téléphone : 867-667-5170

Télécopieur : 867-633-7983

Relevés de notes : yukon.ca/en/transcript-or-student-records-request

Site Web : yukon.ca/en/departement-education

Courriel : transcripts@yukon.ca

1.4.3. Alberta

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Alberta Transcript of High School Achievement* (émis par le ministère de l'Éducation à des frais imposés)
 - Le 2^e cycle du secondaire représente les 10^e, 11^e et 12^e années.
- *Unofficial Alberta Detailed Academic Report* (émis gratuitement à l'élève par le ministère de l'Éducation).

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 25 heures d'enseignement.
- Un cours de 5 crédits représente 125 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- Un cours de 3 crédits représente 62,5 heures d'enseignement. Dans le cas d'Expérience de travail et de Crédit pour projet spécial, ceci représente 75 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan (ou à 1 crédit si 0,5 crédit n'est pas possible).

Notes :

- Au 2^e cycle du secondaire, les résultats sont indiqués en pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours en Alberta	Désignations des cours en Alberta	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10-1, 20-1, 30-1	Cours comportant les plus grands défis sur le plan théorique.	10, 20, 30
10-2, 20-2, 30-2	Cours moins théorique, mais plus pratique que les cours 10-1, 20-1, 30-1.	11, 21, 31
10C	Cours combinés.	10
15, 25, 35	Cours élaborés au niveau local.	10L, 20L, 30L
10-4, 20-4, 30-4	Cours de connaissance et d'employabilité (<i>Knowledge and Employability courses</i>) – offrent aux étudiants des compétences de base pour le milieu de travail et leur donne la possibilité d'obtenir un certificat de réussite d'études secondaires (<i>Certificate of High School Achievement</i>), mais pas un diplôme d'études secondaires.	18, 28, 38
13, 23, 33	Cours avec moins de contenu théorique, mais plus de contenu pratique que les cours 10, 20, 30.	11, 21, 31
14, 24	Cours avec du contenu plus pratique que les cours 13, 23, 33.	11, 21

Adresse : Ministère de l'Éducation de l'Alberta
Bureau des dossiers des élèves et de PASI
44, boul. Capital, 2^e étage
10044, 108^e Rue NO
EDMONTON AB T5J 5E6

Téléphone : 780-427-5732

Relevés de notes : www.alberta.ca/student-information-high-school-transcripts.aspx

Site Web : www.alberta.ca/education.aspx

Courriel : studentrecords@gov.ab.ca

1.4.4. Territoires du Nord-Ouest

Remarque : Le système éducatif des Territoires du Nord-Ouest (NWT) est semblable au système albertain.

Les Territoires du Nord-Ouest ont recours aux examens provinciaux de l'Alberta, ainsi qu'à une gamme de programmes d'études et de ressources pédagogiques, y compris tout cours du niveau secondaire et les manuels.

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Northwest Territories Transcript of Secondary Schooling* (émis par le ministère de l'Éducation)
 - bien que le système de numérotation soit le même qu'en Alberta, le relevé de notes lui-même est unique aux Territoires du Nord-Ouest;
 - comprend les 10^e, 11^e et 12^e années;
 - contient les résultats aux examens provinciaux.
- *Unofficial NWT Student Validation Statement* (émis par le ministère de l'Éducation)

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 25 heures d'enseignement.
- Un cours de 5 crédits représente 125 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- Un cours de 3 crédits représente 75 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan (ou à 1 crédit si 0,5 crédit n'est pas possible).

Notes :

- Les résultats sont indiqués en pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours aux T.N.-O.	Désignations des cours aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) (suivant le programme d'études de l'Alberta)	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10-1, 20-1, 30-1	Cours comportant les plus grands défis sur le plan théorique	10, 20, 30
10-2, 20-2, 30-2	Cours moins théorique, mais plus pratique que les cours 10-1, 20-1, 30-1.	11, 21, 31
10C	Cours combinés.	10
15, 25, 35	Cours élaborés au niveau local.	10L, 20L, 30L
10-4, 20-4, 30-4	Cours de connaissance et d'employabilité (<i>Knowledge and Employability courses</i>) – offrent aux étudiants des compétences de base pour le milieu de travail et leur donne la possibilité d'obtenir un certificat de réussite d'études secondaires (<i>Certificate of High School Achievement</i>), mais pas un diplôme d'études secondaires.	18, 28, 38
13, 23, 33	Cours avec moins de contenu théorique, mais plus de contenu pratique que les cours 10, 20, 30.	11, 21, 31
14, 24	Cours avec du contenu plus pratique que les cours 13, 23, 33.	11, 21

Adresse : Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest
Dossiers scolaires
Case postale 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Téléphone : 867-767-9353, poste : 71271

Télécopieur : 867-873-0499

Relevés de notes : www.ece.gov.nt.ca/en/services/student-records

Site Web : www.ece.gov.nt.ca/en

Courriel : student_records@gov.nt.ca

1.4.5. Nunavut

Remarque : Le système éducatif du Nunavut est semblable au système albertain.
Le Nunavut a recours aux examens provinciaux de l'Alberta, ainsi qu'à une gamme de programmes d'études et de ressources pédagogiques, y compris tout cours du niveau secondaire et les manuels.

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Official Transcript of Secondary Schooling* (émis par le ministère de l'Éducation)
 - comprend les 10^e, 11^e et 12^e années;
 - contient les résultats aux examens provinciaux;
 - bien que le système de numérotation soit le même qu'en Alberta, le relevé de notes lui-même est unique au Nunavut;
 - l'utilisation du programme d'études de l'Alberta programs est acceptée dans les écoles du Nunavut.

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 25 heures d'enseignement.
- Un cours de 5 crédits représente 125 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- Un cours de 3 crédits représente 75 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan (ou à 1 crédit si 0,5 crédit n'est pas possible).

Notes :

- Les résultats sont indiqués en pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours au Nunavut	Désignations des cours au Nunavut (suivant le programme d'études de l'Alberta)	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10-1, 20-1, 30-1	Cours comportant les plus grands défis sur le plan théorique	10, 20, 30
10-2, 20-2, 30-2	Cours moins théorique, mais plus pratique que les cours 10-1, 20-1, 30-1.	11, 21, 31
10C	Cours combinés.	10
15, 25, 35	Cours élaborés au niveau local.	10L, 20L, 30L
10-4, 20-4, 30-4	Cours de connaissance et d'employabilité (<i>Knowledge and Employability courses</i>) – offrent aux étudiants des compétences de base pour le milieu de travail et leur donne la possibilité d'obtenir un certificat de réussite d'études secondaires (<i>Certificate of High School Achievement</i>), mais pas un diplôme d'études secondaires.	18, 28, 38
13, 23, 33	Cours avec moins de contenu théorique, mais plus de contenu pratique que les cours 10, 20, 30.	11, 21, 31
14, 24	Cours avec du contenu plus pratique que les cours 13, 23, 33.	11, 21

Adresse : Ministère de l'Éducation du Nunavut
Relevés de notes, dossiers scolaires
Case postale 204
PANGNIRTUNG NU X0A 0R0

Téléphone : 867-473-2612

Télécopieur : 867-473-2695

Relevés de notes : <https://www.gov.nu.ca/en/education-and-schools/student-transcripts>

Site Web : www.gov.nu.ca

Courriel : studentregistrar@gov.nu.ca

1.4.6. Manitoba

Documentation/relevés de notes exigés :

- Un relevé de notes ou un bulletin scolaire non officiel (émis par l'école)
- Un *Statement of High School Marks/Relevé de notes* officiel du ministère de l'Éducation du Manitoba (émis par le ministère de l'Éducation)
 - **Remarque** : Les relevés de notes officiels pourraient ne pas être disponibles avant la fin de l'année scolaire (septembre ou octobre).

Valeur des crédits :

- 0,5 crédit représente 55 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.
- 1 crédit représente 110 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours au Manitoba	Désignations des cours au Manitoba	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
20S, 30S, 40S	Formations pédagogiques dans des domaines spécialisés menant à des études supérieures (université, collège ou programme d'apprentissage)	10, 20, 30
20M, 30M, 40M	Cours modifiés – changements apportés au nombre, à l'essence ou au contenu des résultats d'apprentissage provinciaux attendus pour combler les besoins de l'étudiant en matière d'apprentissage.	11, 21, 31
20F	Formations pédagogiques en vue d'acquérir des connaissances générales, adaptées à tous les étudiants et menant à des études supérieures (université, collège ou programme d'apprentissage)	10
21G, 31G, 41G	Cours d'enseignement général dont le programme n'est pas élaboré par le département (LD cours proposés par l'école – <i>LD school-initiated courses</i> [SIC], projets proposés par l'élève – <i>student-initiated courses</i> [SIP], option cours de crédits spéciaux de langue, crédits de cours non offerts au Manitoba, cours élaborés par des écoles ou des divisions scolaires, et inscrits auprès du ministère de l'Éducation du Manitoba)	10L, 20L, 30L
20I, 30I, 40I	Plan d'enseignement individualisé (IEP) – destiné à des étudiants ayant reçu un diagnostic d'incapacité intellectuelle sévère ou profonde ou de trouble du développement intellectuel.	18, 28, 38
22S, 32S, 42S	Cours développés par une autorité d'enseignement externe – cours de baccalauréat international, cours avancés sur le plan académique ou double reconnaissance des crédits collégiaux ou universitaires.	10(IB), 20(IB), 30(IB) 30(AP) 30(DC)

Adresse : Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba
Direction des services d'administration scolaire
507-1181 avenue Portage
WINNIPEG MB R3G 0T3

Téléphone : 204-945-0201

Site Web : www.edu.gov.mb.ca/k12/studrec/marks.html

Courriel : sturecords@gov.mb.ca

1.4.7. Ontario

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Ontario Student Transcript (OST)* (émis par l'école)
 - le relevé de notes officiel imprimé sur papier officiel et émis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario;
 - On trouvera sur le site Web du ministère de l'Éducation de l'Ontario, grâce à l'outil de recherche à cette fin, le répertoire des écoles publiques, des écoles privées et des conseils et autorités scolaires de la province de même que les adresses des écoles privées.
 - atteste des cours de 9^e et 10^e année que l'élève a entrepris et réussis;
 - atteste de tous les cours de 11^e et 12^e année que l'élève a réussis, échoués, repris ou abandonnés.

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 110 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- 0,5 crédit représente 55 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- La note de passage est de 50 %. EQV indique une évaluation de dossiers émanant d'une autorité autre que le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Désignations des cours :

Séries de cours en Ontario	Désignations des cours en Ontario	Crédits de course équivalents en Saskatchewan
2D, 3D, 4D	Les cours théoriques sont axés sur les concepts essentiels d'un sujet et explorent les concepts connexes.	10, 20, 30
2O, 3O, 4O	Les cours ouverts sont axés sur les concepts essentiels d'un sujet et comprennent un ensemble d'attentes qui conviennent à tous les étudiants à un niveau donné (ex. : arts visuels, musique, éducation sur la santé et éducation physique). Ils ne sont pas conçus avec les exigences particulières du milieu universitaire, collégial ou professionnel.	10, 20, 30
2E, 3E, 4E	Les cours de préparation au milieu de travail sont conçus pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder directement au milieu de travail ou pour être admis dans un programme d'apprentissage ou autre programme de formation offert dans la collectivité.	11,21,31
2P	Les cours appliqués sont axés sur les concepts essentiels d'un sujet et permettent aux étudiants de développer leurs connaissances et compétences à l'aide d'exercices de mise en application pratiques et d'exemples concrets. Les étudiants ont davantage d'occasions de trouver des mises en application pratiques et concrètes aux concepts qu'ils étudient.	10
3U, 4U	Les cours pré-universitaires sont conçus pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences d'admission aux programmes universitaires.	20, 30

Séries de cours en Ontario	Désignations des cours en Ontario	Crédits de course équivalents en Saskatchewan
3M, 4M	Les cours de pré-universitaire ou de préparation aux études collégiales comprennent du contenu pertinent autant pour les programmes universitaires que pour les programmes collégiaux.	20, 30
3C, 4C	Les cours de préparation aux études collégiales sont conçus pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences d'admission d'une majorité de programmes collégiaux ou à des carrières connexes.	20, 30

Adresse : Ministère de l'Éducation
315 Front Street West
TORONTO ON M7A 0B8

Téléphone : 416-325-3408

Site Web : www.edu.gov.on.ca/eng/

Répertoire : Écoles élémentaires et secondaires privées

1.4.8. Québec

Documentation/relevés de notes :

- *Relevé des apprentissages* (émis par le ministère de l'Éducation)

Valeur des crédits :

- La valeur des cours du secondaire peut aller de 1 à 12 crédits (ou « unités » au Québec), un crédit correspondant à 25 heures d'enseignement. Un cours du secondaire de 2 crédits au Québec équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan, et un cours de 4 crédits au Québec équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- Au niveau du cégep, 1 crédit correspond à 45 heures d'enseignement. Un cours du cégep de 1 crédit au Québec équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan, et un cours du cégep de 2 crédits au Québec équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- Les résultats des 4^e et 5^e secondaires et du cégep sont indiqués en valeurs numériques.
- La note de passage est de 60 % en 4^e et 5^e secondaires et au cégep.

Désignations des cours :

Séries de cours au Québec	Désignations des cours au Québec	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
414	Cours prévus pour les étudiants qui ne poursuivront probablement pas des études supérieures – Programme ministériel	10
424, 524, CÉGEP	Cours prévus pour les étudiants qui poursuivront probablement des études au-delà du secondaire – Programme ministériel	10, 20, 30
426, 526, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme ministériel.	10, 20, 30
434, 534, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30
436, 536, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30
444, 544, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30
454, 554, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30
464, 564, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30
474, 574, CÉGEP	Dénote un niveau de complexité croissant dans le programme – Programme local.	10, 20, 30

Adresse : QUÉBEC :
Ministère de l'Éducation
Direction de la sanction des études (DSE)
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque 4^e étage
QUÉBEC QC G1R 6C8

Téléphone : 418-643-1761

Site Web : www.education.gouv.qc.ca

Adresse : MONTREAL :
Ministère de l'Éducation
600, rue Fullam
10^e étage
MONTREAL QC H2K 4L1

Téléphone : 514-788-3325

Relevés de notes :

Anglais : www.education.gouv.qc.ca/en/references/obtain-an-achievement-record-or-a-diploma/

Français : www.education.gouv.qc.ca/references/obtenir-un-releve-ou-un-diplome/

Courriel : DSE-Registrariat@education.gouv.qc.ca

1.4.9. Nouveau-Brunswick

Documentation/relevés de notes exigés :

- *New Brunswick High School Transcript* (émis par l'école ou le bureau du district scolaire)
- Les adresses des écoles et des districts scolaires se trouvent dans le répertoire d'information des écoles.

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 90 ou 110 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- La note de passage est de 60 %.

Désignation des cours (anglophone) :

Séries de cours au Nouveau-Brunswick (anglophone)	Nouveau-Brunswick (anglophone) Désignations des cours	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
100, 110, 120	Cours (programme d'études régulier) conçus pour répondre aux besoins de tous les étudiants	10, 20, 30
101, 111, 121	Cours enrichis	10, 20, 30
102, 112, 122	Cours réguliers	10, 20, 30
103, 113, 123	Programmes d'études élaborés pour les étudiants qui peuvent avoir des difficultés au niveau 2 ou qui n'ont pas l'intention de poursuivre des études postsecondaires.	11, 21, 31

Désignations des cours (francophone) :

Séries de cours au Nouveau-Brunswick (francophone)	Nouveau-Brunswick (francophone) Désignations des cours	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
Les deux premiers chiffres du code de cours à cinq chiffres indiquent le domaine d'étude	10, 11 21 à 25 30, 31 41 à 48 50 à 55 60 à 69 70 à 79 80 à 88 91 à 94	Français anglais, espagnol Mathématiques Sciences sociales Sciences naturelles Technologie Éducation physique APA Éducation artistique
Le troisième chiffre indique le niveau scolaire	1 – 9 ^e année 2 – 10 ^e année 3 – 11 ^e année 4 – 12 ^e année	9, 10, 11, 12
Le cinquième chiffre est associé au programme (211, 311, 411)	1 – Programme régulier	10, 20, 30
Le cinquième chiffre est associé au programme	2 – Programme modifié	11, 21, 31

Séries de cours au Nouveau-Brunswick (francophone)	Nouveau-Brunswick (francophone) Désignations des cours	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
(212, 312, 412)		
Le cinquième chiffre est associé au programme (213, 313, 413)	3 – Programme d’enseignement individualisé (IEP) – Programme d’études élaboré pour un seul étudiant	18, 28, 38
Le quatrième chiffre est associé au semestre 211, 311, 411 221, 321, 421 231, 331, 431	1 semestre 1, 2 semestre 2, 3 tout au long de l’année	10, 20, 30

Address: Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance
Place 2000
Case postale : 6000
FREDERICTON NB E3B 5H1

Téléphone : 506-453-3678

Site Web : www2.gnb.ca/

Répertoire : <https://www.nbed.nb.ca/schooldirectory/>

1.4.10. Nouvelle-Écosse

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Nova Scotia High School Transcript* (émis par l'école)
 - La Nouvelle-Écosse ne tient pas de registre provincial.
 - Chaque école tient ses dossiers d'élèves et remet ses relevés de notes respectant le format commun du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

Valeurs des crédits :

- 1 crédit représente 110 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- 0,5 crédit représente 55 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- Les notes sont indiquées en pourcentages.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours en Nouvelle-Écosse	Désignations des cours en Nouvelle-Écosse	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
10, 11, 12	Cours avancés (ADV) pour les étudiants qui ont montré une capacité d'apprentissage scolaire exceptionnelle ou l'atteinte de résultats scolaires exceptionnels.	10, 20, 30
10, 11, 12	Cours théoriques (ACAD) conçus pour les étudiants qui prévoient s'inscrire à un collège, à une université ou à un établissement d'enseignement postsecondaire.	10, 20, 30
10, 11, 12	Les cours ouverts ne sont pas conçus pour satisfaire aux exigences d'admission des établissements d'enseignement postsecondaire : toutefois, certains cours individuels peuvent satisfaire aux exigences d'admission de certains établissements d'enseignement.	10, 20, 30
10, 11, 12	Les cours menant à l'obtention du diplôme (GRAD) sont conçus pour les étudiants qui souhaitent obtenir un diplôme en vue d'occuper un emploi ou d'accéder à l'éducation postsecondaire dans certains domaines précis.	11, 21, 31

Adresse : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
de la Nouvelle-Écosse
Case postale : 578
HALIFAX NS B3J 2S9

Téléphone : 902-424-8276

1.4.11. Île-du-Prince-Édouard

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Prince Edward Island High School Transcript* (émis par l'école)
 - L'Île-du-Prince-Édouard ne tient pas de registre provincial.
 - La liste des cours que l'élève a réussis, échoués, repris ou abandonnés au 2^e cycle du secondaire. Toutes les écoles secondaires de 2^e cycle de la province ont recours au même relevé. Une fois que l'élève a quitté l'école, le relevé de notes provincial de l'élève est conservé dans le dernier établissement fréquenté et un exemplaire en est fourni à l'élève lorsqu'il termine ses études secondaires ou quitte l'établissement.

Valeur des crédits :

- 1 crédit représente 110 heures d'enseignement et équivaut à 1 crédit de la Saskatchewan.
- 0,5 crédit représente 55 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- Les notes sont indiquées en pourcentage.
- La note de passage est de 50 %.

Désignations des cours :

Séries de cours à l'Île-du-Prince-Édouard	Désignations des cours à l'Île-du-Prince-Édouard	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
401, 501, 601	Ouvert : le cours varie en niveau de difficulté ou est considéré comme étant un choix judicieux pour tout étudiant, peu importe leur plan de carrière.	10, 20, 30
411, 511, 611	Théorique avancé : le cours présente plus de défis que les cours théoriques des programmes réguliers considérés comme étant acceptables pour être admis à l'université.	10, 20, 30
421, 521, 621	Théorique : un cours scolaire traditionnel considéré comme étant acceptable pour être admis à l'université.	10, 20, 30
431, 531, 631	Général : le cours met l'accent sur les mises en application pratiques dans le domaine d'étude du cours au lieu de mettre l'accent sur des concepts techniques ou théoriques.	10, 20, 30
441, 541, 641	Professionnel : le cours se rapporte directement aux compétences requises dans le monde du travail.	11, 21, 31
451, 551, 651	Pratique : le cours enseigne des compétences de vie fondamentales.	11, 21, 31
461, 561, 661	Modifié : les cours théoriques de niveau général ou en nombre limité ont été modifiés pour répondre aux besoins de l'apprenant.	11, 21, 31

1.4.12. Terre-Neuve-et-Labrador

Documentation/relevés de notes exigés :

- *Newfoundland and Labrador High School Transcript* (émis par le ministère de l'Éducation)
 - Présente les notes finales et crédits accordés, ainsi qu'une évaluation détaillée du total des crédits obtenus par rapport aux exigences d'obtention du diplôme.

Valeur des crédits :

- 2 crédits représentent 110 à 120 heures d'enseignement et équivalent à 1 crédit de la Saskatchewan.
- 1 crédit représente 55 à 60 heures d'enseignement et équivaut à 0,5 crédit de la Saskatchewan.

Notes :

- Les notes sont indiquées en pourcentage.
- La note de passage est de 50 %.

Adresse : Certificats d'études secondaires
Ministère de l'Éducation
C. P. 8700
ST. JOHN'S NL A1B 4J6

Téléphone : 709-729-7925

Site Web : www.gov.nl.ca/education/k12/highschool/transcripts/

Courriel : highschooltranscript@gov.nl.ca

Désignations des cours

Les deux premiers chiffres du code de cours à six chiffres indiquent le domaine d'étude

01 Art	17 Foreign Language
02 Economics	18 Native Language
05 Family Studies	19 Media
06 French	21 Français langue 1e
07 Health	25 Social Studies
08 Technology	30 Co-op Education
10 Music	50 General Education
12 Physical ed	59 Mathematics
13 Religious ed	64 Science
15 Social St(old)	70 Alternate course
16 Guidance	94 English Language Arts

Séries de cours à Terre-Neuve-et-Labrador	Désignations des cours à Terre-Neuve-et-Labrador	Crédits de cours équivalents en Saskatchewan
1201, 2201, 3201	Cours prescrits pour tous les étudiants dans l'ensemble de la province.	10, 20, 30
1211, 2211, 3211	Cours pilotes approuvés pour une période d'essai pour évaluer la possibilité de les ajouter aux cours prescrits.	10, 20, 30
1221, 2221, 3221	Cours locaux ou de district approuvés pour les districts (y compris les cours du programme de cours avancés sur le plan académique)	10L, 20L, 30L and 30(AP)
1231, 2231, 3231	Cours prescrits pour les étudiants en français langue première ou dans le programme d'immersion française.	10, 20, 30
1241, 2241, 3241	Cours pilotes approuvés pour une période d'essai pour les programmes de français langue première ou d'immersion française.	10, 20, 30
1251, 2251, 3251	Cours développés localement approuvés pour les programmes de français langue première ou d'immersion française.	10L, 20L, 30L
1261, 2261, 3261	Cours modifiés – cours prescrits modifiés en réduisant le niveau de difficulté ou en supprimant certains résultats d'apprentissage.	11, 21, 31
1271, 2271, 3271	Cours alternatifs suivis par un étudiant en particulier.	18, 28, 38
1281, 2281, 3281	Modifié en augmentant le niveau de difficulté ou en ajoutant des résultats d'apprentissage au programme d'études, particulièrement les cours de baccalauréat international.	10A, 20A, 30A 10 (IB), 20(IB), 30(IB)
1291, 2291, 3291	Cours transférés de l'extérieur vers le système de l'enseignement secondaire (ex. : cours transféré d'une autre province). Dans ces cas, le crédit est accordé, mais aucune note n'est attribuée.	Remarque : Documents requis de la compétence d'origine

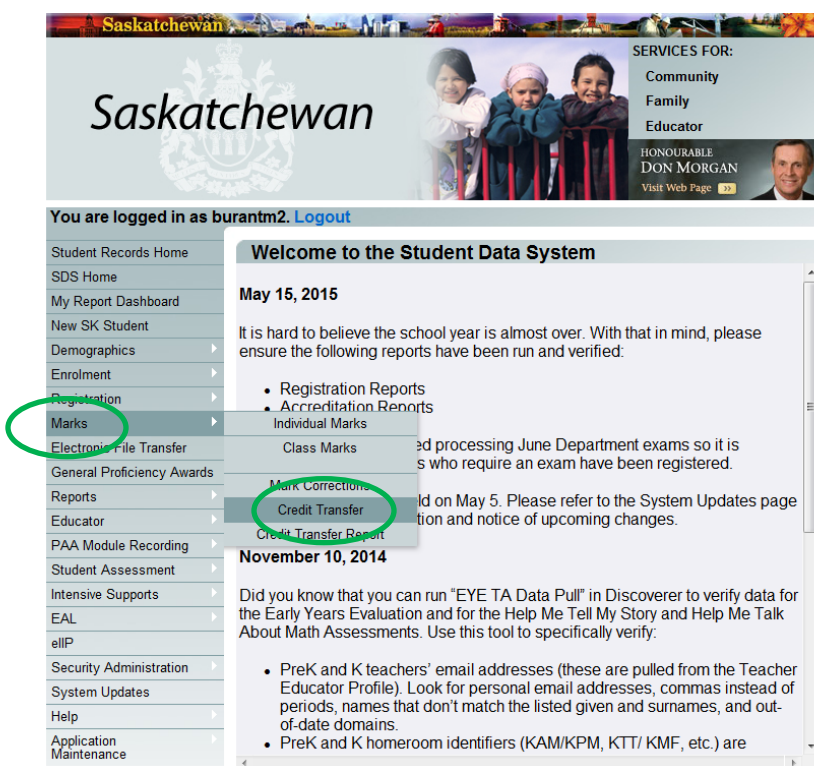
1.5. Module SDS de transfert des crédits

Le module SDS de transfert des crédits (**Credit Transfer**) est utilisée par les directeurs d'école et les conseillers en orientation pour déterminer les équivalences des cours de la Saskatchewan pour les cours au niveau secondaire suivis dans d'autres provinces et territoires canadiens pour les élèves transférés dans une école secondaire de la Saskatchewan. L'élève transféré doit être inscrit dans une école secondaire de la Saskatchewan avant que l'on entre les informations relatives aux équivalences de crédits.

Tous les utilisateurs doivent avoir le rôle de sécurité SDS de conseiller en orientation (*Counseling Student*) ou de directeur/administrateur scolaire (*Principal/School Administration Activities*) pour accéder au module SDS de transfert des crédits (**Credit Transfer**).

1.5.1. Transfert des crédits

Dans le SDS, choisir **Marks (notes)**, puis **Credit Transfer (transfert de crédits)**.



Dans l'encadré « Student Search – Credit Transfer », entrer le matricule de l'élève en Saskatchewan (ou son nom et son prénom officiels, sa date de naissance et son sexe), puis cliquer sur **Search** (rechercher) pour accéder à l'écran de transfert de crédits.

Du menu déroulant, sélectionner la province ou le territoire d'origine de l'élève.

Saskatchewan

Credit Transfer Screen [Need Help?](#)

Student Personal Information

Saskatchewan Learning ID 120258800

Last Name Transfer

First Name Credit

Middle Name

Birth Date 25-May-1999

Select Province the Student is coming from: Choose One

Required Documents

Required Documents for the Province Selected must be emailed to credit.transfer@gov.sk.ca

Notes

Credit Transfer

Course End Date	External Course Code	Course Name

Appd

Required Documents (documentation exigée) et **Notes** (Remarques) comporteront des renseignements propres à la province ou au territoire. Des **originaux** de la documentation exigée doivent être remis à l'école (les copies pourraient être falsifiées). L'école fait une copie du document et le directeur ou la personne le représentant que cette copie est tirée des originaux. L'école en conserve une copie au dossier de l'élève et remet l'original à l'élève.

Required Documents

Required Documents for the Province Selected must be emailed to credit.transfer@gov.sk.ca (DAR) Detailed Academic Report (no cost - AB Ed) or, Alberta Transcript of High School Achievement (cost- AB Ed) , Email a certified * copy to credit.transfer@gov.sk.ca, *The principal/designate is certifying the email attachment, is a true copy of the original document(no copy, photo, etc

Notes

Course code format: ELA1105 (English Language Arts 10-1)- enter numeric only 1105 ;
 **Enter courses with 5 and/or 3 credits only ;
 If the student completed one semester with a Grade 10 English, the student will receive 4017 English Language Arts A 10. A student will be granted both 4017 English Language Arts A 10 and 4018 English Language Arts B 10 if the student completed Grade 10 English, and completed the academic school year September to June at the out-of-province school ;

Pour saisir les informations relatives au transfert de crédits de l'étudiant :

- Saisir la date de fin du cours en anglais (**Course End Date**) (jj-mmm-aaaa).

Exemples :

- 31-jan-2022 (sem 1)
 - 30-nov-2022 (quarter 1)
 - 30-jun-2023-semr 2 or continuous, or quarter 4
 - 31-jul-2022 summer school
- Saisir le code de cours externe (**External Course Code**). (Consulter la section Notes pour le format des codes des cours de la province d'origine).

- Les champs nom du cours hors province (**Course Name**), code de cours de la Saskatchewan (**SK Course Code**) et le nom du cours de la Saskatchewan (**SK Course Name**) se rempliront automatiquement.
- Cliquer sur « soumettre » (**Submit**) lorsque tous les transferts de cours pour cette province ou ce territoire sont saisis.

Remarque : Si aucune équivalence n'apparaît pour le cours saisi, le Ministère étudiera le cas et établira l'équivalence. Pour des renseignements, voir section 1.6, Questions et réponses portant sur des matières données.

Lorsque tous les cours sont saisis, envoyer un courriel à credit.transfer@gov.sk.ca comme suit :

- le matricule (Learning ID) et le nom de l'élève dans l'objet;
- seulement un transfert d'élève par courriel;
- joindre une copie certifiée* du relevé de notes officiel/de la documentation académique de l'élève.

Remarque :

* Le directeur ou son représentant désigné atteste que la copie soumise par courriel est une copie conforme d'un original (et non une photocopie, photo, numérisation, fax) reçu à l'école.

Le Ministère étudiera la documentation et confirmera les équivalences de transfert de crédits, puis enverra par courriel le relevé de notes ou la documentation en vue de la reconnaissance de crédits (Standing Granted ou équivalence accordée), le cas échéant. Un profil sera envoyé par courriel à l'école pour indiquer qu'il s'agit de l'évaluation finale.

Pour toute question, envoyer un courriel à credit.transfer@gov.sk.ca.

Credit Transfer						
Course End Date	External Course Code	Course Name	SK Course Code	SK Course Name	Appd	
31-Jan-2014	1098	Japanese Language	1456	Japanese 10L	☒	Remove
31-Jan-2014	2469	Jazz Dance 25	6533	Jazz Studies 20L	☒	Remove
31-Jan-2014	1895	Spanish Language an	4074	Spanish 10	☒	Remove
30-Jun-2014	1123	English as a Second l	4089	English as an Addi	☒	Remove
dd-Mon-YYYY					☐	Add

The student must be enrolled at the school prior to entering this information.
 If a student has transcripts from more than one province, complete one province and submit the information prior to starting the next province. Upon completion of the entering of courses for any given student, scan the documents listed in the Required Documents section and email them to credit.transfer@gov.sk.ca. Once the documentation is received the Ministry Evaluation Officer will approve the necessary courses and notify the school when the evaluation is complete.
 Once approved by the Evaluation Officer, the courses will appear on the unofficial student profile.

Submit Cancel Print

1.5.2. Rapport de transfert de crédits

Il est possible de produire un rapport qui répertorie les cours saisis dans le module SDS de transfert des crédits pour un élève en particulier. (Il n'est pas nécessaire d'envoyer ces données au Ministère.)

Si on le désire, cliquer sur le bouton « imprimer » (**Print**) qui se trouve au bas de l'**écran de transfert de crédits**.

The student must be enrolled at the school prior to entering this information.
If a student has transcripts from more than one province, complete one province and submit the information prior to starting the next province. Upon completion of the entering of courses for any given student, scan the documents listed in the Required Documents section and email them to credit.transfer@gov.sk.ca. Once the documentation is received the Ministry Evaluation Officer will approve the necessary courses and notify the school when the evaluation is complete.
Once approved by the Evaluation Officer, the courses will appear on the unofficial student profile.

Cliquer sur **Credit Transfer Report** (rapport de transfert de crédits) de l'option de menu **Marks** (notes).

Student Records Home	Marks Use this function to enter marks for one or more classes for an individual student. Class Marks Use this function to enter marks for an entire class. You will need to know the name of the course and either the section name or the name of the teacher as well as the end session of the class. Mark Corrections Mark changes may be made up to 120 days after the date that the original mark was entered into the Student Data System. Use either the <i>Student Marks</i> or the <i>Class Marks</i> screen. If a mark change is necessary for a mark that was entered prior to this time, please print a <i>Mark Corrections Sheet</i> . This form can be accessed using the above link. The form can be printed by selecting the print icon at the top of the form. Once the information has been entered, the form can be faxed to Student Records at (306)787-1003. Credit Transfer The Credit Transfer screens will be used by guidance counselors and principals to record Saskatchewan course equivalencies (credit transfer) for secondary courses from other Canadian provinces. Credit Transfer Report This report displays the credit transfer information for an individual student.	Need Help?
SDS Home		
My Report Dashboard		
New SK Student		
Demographics		
Enrolment		
Registration		
Marks		
Electronic File Transfer		
General Proficiency Awards		
Reports		
Educator		
PAA Module Recording		
Student Assessment		
Intensive Supports		
EAL		
ellP		
Security Administration		
System Updates		
Help		
Application		

Exemple de rapport :

Out of Province Credit Transfer Report

Saskatchewan Learning ID	120258800
Last Name	Transfer
First Name	Credit
Middle Name	
Birth Date	25- MAY- 1999

ALBERTA

External Code	Course Name	SK Code	SK Course Name	Course End Date
1098	Japanese Language and Culture 10-6Y	1456	Japanese 10L	31-JAN-2014
1123	English as a Second Language 10 Level 4	4089	English as an Additional Language B 10L	30-JUN-2014
1895	Spanish Language and Culture 10-9Y	4074	Spanish 10	31-JAN-2014
2469	Jazz Dance 25	6533	Jazz Studies 20L	31-JAN-2014

1.5.3. Application Web pour la recherche d'équivalence de cours

L'application Web pour la recherche d'équivalences de cours est utilisée pour déterminer les équivalences de cours pour les cours du secondaire (10^e et 12^e années) suivis dans une autre province ou un autre territoire du Canada. Cette application aide les conseillers en orientation et les directeurs d'école à prendre des décisions concernant le placement des élèves transférés d'une autre province ou d'un autre territoire **avant** l'inscription de l'élève dans une école secondaire.

Tous les utilisateurs doivent avoir le rôle de sécurité SDS de conseiller en orientation (*Counseling Student*) ou de directeur/administrateur scolaire (*Principal/School Administration Activities*) pour accéder au module SDS de **transfert des crédits** (*Credit Transfer*).

Sélectionner le menu des notes (**Marks**) dans le SDS, puis la recherche d'équivalence de cours (**Course Equivalency Search**).

Saskatchewan
GOVERNMENT OF SASKATCHEWAN

You are not logged on.

Student Records Home
SDS Home
My Report Dashboard
New SK Student
Demographics
Enrolment
Registration
Marks
Electronic File Transfer
General Proficiency Awards
Reports
Educator
Student Assessment
Intensive Supports
EAL
eIIP
Security Administration
System Updates
Help
Application Maintenance

Reports Need Help?

Reports are presented in Adobe Acrobat (pdf) format. You must have Adobe Acrobat Reader to view them.

Adobe Acrobat format offers the ability either to view reports without printing them on paper, or to print just one page or a range of pages. These reports can be run on an as-needed basis to save paper.

You can download Adobe Acrobat reader for free from the [Adobe](#) web

Individual Marks
Class Marks
Mark Corrections
Course Equivalency Search
Credit Transfer
Credit Transfer Report

Report
Students who have had a course put on hold prerequisite course(s).

Active Student Enrolment
This report lists all students enrolled in your school as well as specific demographic and enrolment information for each student.

The enrolment information is as of current day. The use of this report is ongoing.

Active Summary Enrolment
This is a shortened version of the Active Student Enrolment Report. The enrolment information is as of current day. The use of this report is

- Sur l'écran de recherche de l'équivalence des cours (**Course Equivalency Search**), du menu déroulant, sélectionner la province ou le territoire d'où provient l'élève.

Course Equivalency Search	
Province:	Choose One ▼
External Course Code:	
External Course Name:	
Search Cancel	
SK Course Code	SK Course Name

- Saisir le code de la province externe (voir les formats provinciaux/territoriaux ci-dessous) et cliquer le bouton de recherche (**Search**).
- Le nom du cours externe ainsi que le nom du cours équivalent de la Saskatchewan apparaîtront.

Course Equivalency Search	
Province:	ALBERTA ▼
External Course Code:	1771
External Course Name:	Social Studies 10-1
Search Cancel	
SK Course Code	SK Course Name
4307	Social Studies 10

Remarque importante :

- Remarque :** Toutes les provinces ont leur propre format quant aux codes de cours. Se référer à [1.6 Formats des codes de cours provinciaux/territoriaux pour la recherche d'équivalences de cours](#).

1.6. Formats des codes de cours provinciaux/territoriaux pour la recherche d'équivalences de cours

Formats des codes de cours provinciaux/territoriaux

Alberta

- Format du code de cours : ELA1105 (English Language Arts 10-1) saisir le numérique seulement 1105;
**Saisir seulement les cours de 5 et/ou de 3 crédits.

Colombie-Britannique

- Format du code de cours : LTST11 (Literary Studies 11) saisir LTST11

Manitoba

- Aucun format commun provincial du code de cours – contacter credit.transfer@gov.sk.ca.
- Envoyer par courriel un relevé de notes de l'école d'origine ou un *Statement of Marks*/Relevé de notes du ministère de l'Éducation du Manitoba (Manitoba Ministry of Education).

Nouveau-Brunswick

- Format du code de cours : 7 chiffres (secteur anglophone) et 5 chiffres (secteur francophone)

Terre-Neuve-et-Labrador

- Format du code de cours : 6 chiffres

Territoires du Nord-Ouest

- Format du code de cours : ELA1105 (English Language Arts 10-1) – saisir le numérique seulement 1105

Nouvelle-Écosse

- Aucun format commun provincial du code de cours – contacter credit.transfer@gov.sk.ca

Nunavut

- Format du code de cours : ELA1105 (English Language Arts 10-1) - saisir le numérique seulement 1105

Ontario

- Format du code de cours : (3 alpha, 1 numérique et 1 alpha) ENG3U5 (English 11, University) – ne pas saisir un sixième caractère (5)

Île-du-Prince-Édouard

- Format du code de cours : 7 caractères (3 alpha, 3 numérique, 1 alpha)

Québec

- Format du code de cours : 6 chiffres

Yukon

- Format du code de cours : LTST11 (Literary Studies 11) saisir LTST11

1.7. Questions et réponses portant sur des matières données

English

- Les cours d'*English Language Arts* seront évalués selon les exigences des niveaux scolaires de la Saskatchewan.
- Les élèves qui ont réussi un cours d'anglais de 10^e année ont droit, pour le semestre considéré, à l'équivalence de *English Language Arts A 10*. Si l'élève a effectué la totalité de l'année scolaire dans son école précédente, il peut se faire reconnaître à la fois les cours *English Language Arts A 10* et *English Language Arts B 10* de ce niveau. Cette règle s'applique aussi au niveau 30. Au niveau 20, l'élève se voit reconnaître le cours *English Language Arts 20*.
- Lorsqu'un élève a suivi pendant la même année les cours d'*English Language Arts 10* et d'*English Language Arts 20* avant d'arriver en Saskatchewan, il y a lieu de lui accorder les équivalences de *English Language Arts A 10*, *English Language Arts B 10* et *English Language Arts 20*.
- Un élève provenant d'un pays où l'anglais n'est pas une langue officielle se verra accorder une équivalence pour un cours d'*English as an Additional Language* (EAL). Néanmoins, les écoles et/ou les organismes scolaires en Saskatchewan peuvent décider d'évaluer les compétences en anglais de l'élève en question. Si les résultats indiquent que l'élève a de fortes compétences en anglais, l'école peut demander une équivalence accordée pour un cours d'*English Language Arts* au lieu d'EAL en envoyant un courriel à credit.transfer@gov.sk.ca.

Géographie

Il peut y avoir dispense des exigences à l'égard des cours Histoire 10 ou Sciences sociales francsaskois 10 à l'égard des élèves ayant acquis un crédit de géographie de 10^e année dans une autre province.

Mieux-être 10

Il est possible de demander, à l'égard d'un élève qui s'est fait reconnaître 0,5 crédit en éducation physique, une dispense à l'égard du crédit obligatoire de Mieux-être 10 et Éducation physique 20/30.